

Lettre de Mission

PROPOSITION D'AUDIT SOCIAL – PAYE

Entre

OFFICE DE TOURISME DES PYRENEES ARIEGEOISES
Avenue Théophile Delcassé, 09110 Ax-les-Thermes

Représenté par son Président, Monsieur FUENTES Xavier

l'adhérent,

Et

L'Association de Gestion et de Comptabilité Gascogne Occitane

Siège administratif

~~Route de Mirande~~

BP-30166

~~32003-AUCH Cedex~~

16 Rue Louis Pasteur
Parc Technologique Delta Sud
09340 JERMOLLE

Il est établi la présente lettre de mission qui définit les conditions de la collaboration.

LE PROJET

AUDIT

L'audit permet d'examiner le passé afin de déterminer les principales zones de risques de l'entreprise, telles qu'elles peuvent être appréhendées au travers de sa gestion sociale. Il est essentiel de prendre connaissance, très tôt, des registres et documents légaux afin de pouvoir déceler de potentielles anomalies qui seront corrigées ultérieurement.

☒ Apposer vos initiales :

XF

LA MISSION

Déroulement

Lors de cet audit, sont réalisés pour l'OT DES PYRENEES ARIEGEOISES :

- **Un état des lieux du fonctionnement de l'entreprise et des textes applicables à son activité**

Questionnaire de 2 heures sur le fonctionnement et les pratiques de l'association au siège de l'association

- **La vérification des registres et documents obligatoires**

Questionnaire et vérification au siège de l'association

- **Un second entretien intervenant au cours de la procédure d'audit, pour permettre d'obtenir des informations complémentaires**

Questionnaire et vérification au siège de l'association

- **La vérification des effectifs et des obligations qui peuvent ou pourraient en découler (Comité Social et Economique, règlement intérieur...)**

Travail réalisé par la juriste à partir des documents fournis

La vérification des contrats de travail réalisés et des conventions de mise à disposition et leur impact

Travail réalisé par la juriste à partir des documents fournis

- **La vérification des bulletins de paie et des charges sociales de l'ensemble des salariés, sur l'année 2019 concernant leur conformité avec les textes légaux et conventionnels**

Travail réalisé par la juriste à partir des documents fournis

☞ Apposer vos initiales :

XF

- **Compte rendu de l'Audit**

Au terme de l'audit, est remis un compte rendu comportant pour chacun des thèmes analysés, une synthèse des éléments pouvant être conservés sans aucune modification et des éléments conformes à la réglementation et des éléments nécessitant une mise en conformité.

Intervenant

Madame Edith CASARIN, Conseillère en droit social et paie

Coût

Les honoraires pour la mission telle qu'elle est décrite ci-avant sont fixés à

Les honoraires sont fixés à :

- 3000 € HT soit 3600 € TTC.

Ils sont payables comme suit :

- Versement d'un acompte de 900 € HT, soit 1080 € TTC, à la signature de la présente lettre de mission,
- Versement du solde d'un montant de 2100 € HT, soit 2520 € TTC, à la remise de l'étude,

- par chèque bancaire
- par prélèvement automatique, Monsieur Xavier FUENTES donnant expressément autorisation pour ledit prélèvement.

La mission telle qu'elle vient d'être décrite pourra être étendue à des interventions complémentaires qui feront l'objet d'une lettre de mission et d'une facturation indépendante.

En outre, la présente mission est faite aux conditions générales d'intervention énoncées ci-après.

☞ Apposer vos initiales :

XF

CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

Préambule	Sauf stipulation contraire expressément formulée, les prestations de CERFRANCE Gascogne Occitane sont réalisées aux conditions générales suivantes, lesquelles sont de rigueur et acceptées sans réserve.
Prestations	Les prestations réalisées par CERFRANCE Gascogne Occitane sont conformes aux lettres de mission ou aux contrats de prestations établis en liaison avec l'adhérent et signés par lui.
Engagements et Responsabilité de l'adhérent	L'adhérent s'engage à : Fournir dans des délais suffisants tous documents et toutes informations nécessaires à la réalisation des missions, Effectuer en temps utiles, les tâches et formalités qui lui sont dévolues, Conserver les pièces justificatives, documents comptables, registres légaux pendant un délai minimum de 10 ans, À informer CERFRANCE Gascogne Occitane de tout changement ou toute modification intervenue pouvant avoir une incidence sur la réalisation de la mission, À régler toute facture afférente aux missions réalisées selon les modalités définies ci-après dans la rubrique "Honoraires et modalités de règlement". L'adhérent est responsable de : L'ensemble des décisions à prendre et de leurs conséquences relatives à la mission comptable et à toute autre mission correspondant aux activités de CERFRANCE Gascogne Occitane, L'ensemble de sa comptabilité, des déclarations fiscales et sociales, de toute autre déclaration en lien avec les missions réalisées, devant les Administrations et organismes compétents ainsi que leur dépôt et les pénalités qui pourraient être encourus. Toutes conséquences, de quelque nature qu'elles soient, résultant du non-respect des engagements énoncés ci-dessus ainsi que ceux pris dans les lettres de mission ou contrats de prestations.
Engagements et Responsabilité de CERFRANCE Gascogne Occitane	CERFRANCE Gascogne Occitane s'engage à : Mettre en œuvre les moyens techniques nécessaires en vue d'assurer les prestations convenues, Exécuter la mission en tenant compte de la législation en vigueur au moment de sa réalisation, Respecter et à faire respecter par l'ensemble de ses collaborateurs, le secret professionnel et s'oblige à conserver vis-à-vis de ses adhérents la plus stricte indépendance et à dispenser tout avis ou conseil en toute impartialité, À ne présenter et à ne fournir aucun document à des tiers sans l'autorisation de l'adhérent. CERFRANCE Gascogne Occitane est responsable : Des erreurs de calcul commises dans l'exécution de ses missions. Elle ne pourra être tenue pour responsable des erreurs ou omissions qui résulteraient de l'absence ou de l'irrégularité des renseignements et pièces communiquées à son collaborateur par l'adhérent.
Honoraires et modalités de règlement	Les barèmes des honoraires sont fixés chaque année par le Conseil d'Administration de CERFRANCE Gascogne Occitane. L'adhésion à l'Association vaut accord sur le barème défini par le Conseil d'Administration de CERFRANCE Gascogne Occitane, sans aucune réserve. La tacite reconduction donne lieu à une actualisation tarifaire fixée chaque année par le Conseil d'Administration. Modalités de règlement Délai de paiement Les factures sont stipulées payables dans un délai de quinze jours à compter de la date d'établissement de la facture sauf pour les prestations faisant l'objet d'un échancier. La date d'échéance telle que définie ci-dessus est stipulée sur la facture. Pénalités de retard De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé, - le défaut de paiement aux dates convenues entraîne de plein droit, sans aucune formalité, notamment de mise en demeure, l'application d'une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le calcul se fera proportionnellement au nombre de jours courus à compter du jour suivant la date d'échéance jusqu'au complet paiement, somme à laquelle s'ajouteront les frais de recouvrement.
Suspension des prestations	Dans le cas d'un retard de paiement supérieur à 4 mois, sauf accord préalable, les travaux s'arrêteront effectivement. Aucune responsabilité sur l'arrêt de la mission ne pourra de ce fait être imputée à CERFRANCE Gascogne Occitane.

Date

6 1/11/2019

Pour CERFRANCE Gascogne Occitane

La Directrice du Pôle Social Paie
Sandrine PEREIRA

L'adhérent,

signature précédée de la mention "lu et approuvé, bon pour accord"

lu et approuvé,
Bon pour accord.

~~Office de Tourisme
des Pyrénées Ariégeoises~~

Donezan - Vallées d'Ax -
Tarascon Vicdessos

6 avenue Théophile Delcassé
09 110 AX LES THERMES
Tél. 05 61 64 60 60